



## MAIRIE DE CHALABRE

### Engagement relatif à l'attribution d'une subvention aux habitants de Chalabre en vue de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

M/Mme : NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Domicilié(e) : .....

.....

.....

.....

#### **Préambule :**

La municipalité souhaite encourager la pratique du vélo. Elle a institué un dispositif de subventionnement pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) neuf. L'opération est prévue sur l'année 2020.

**Il est exposé et convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir pour Chalabre et le bénéficiaire les droits et obligations liés à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ainsi que ses conditions d'octroi.

#### **Article 2 : Nombre et type de vélo à assistance électrique**

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. Le terme "vélo à assistance électrique" s'entend selon les normes européennes en vigueur.

Un certificat d'homologation sera exigé pour l'obtention de l'aide.

#### **Article 3 : Engagement de la commune de CHALABRE**

La Commune de Chalabre, après vérification du respect par le demandeur des obligations fixées par l'article 5, verse au bénéficiaire, une aide de 100€.

L'engagement de Chalabre est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération.

#### **Article 4 : Conditions de versement**

La commune versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation par celui-ci du dossier complet mentionné ci-après, sous réserve que la date d'acquisition du VAE neuf soit compris entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 novembre 2020.

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique habitante de la Commune de Chalabre.

Le bénéficiaire ne peut être une personne morale.



## MAIRIE DE CHALABRE

### Article 5 : Conditions d'éligibilité et obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire devra déposer un dossier complet comprenant toutes les pièces demandées et devra se satisfaire aux obligations suivantes :

Remettre l'original de l'engagement signé portant la mention manuscrite " lu et approuvé" accompagné des pièces ci-après :

- Une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique concerné
- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse ;
- Une copie d'une facture EDF ou télécom (de moins de 3 mois) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique concerné.
- Un relevé d'identité bancaire

### Article 6 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) .....

M'engage sur l'honneur :

- A ne percevoir qu'une seule subvention par personne ;
- A ne pas revendre le vélo à assistance électrique pendant les 3 années suivant l'achat aidé sous peine de restituer la subvention à la commune de Chalabre
- A l'obligation de respect du partage de l'espace public et le code de la Route

### Article 7 : Durée et conditions d'engagement du bénéficiaire

Le présent engagement pourra être résilié de manière unilatérale par la Commune de Chalabre en cas de non-respect par le bénéficiaire des clauses prescrites sur l'attestation sur l'honneur et des obligations qui s'y rattachent.

La commune de Chalabre se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Chalabre, le

"En cochant cette case, je consens à ce que mes données à caractère personnel soient traitées par la collectivité, dans le cadre de ma demande de subvention "VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE".

Le bénéficiaire (Nom, Prénom)

(Signature, précédé de la mention "lu et approuvé")